**Ville de Brignoles (83 170)**
**Direction des Services Techniques et de l'Environnement / Direction de la Commande Publique**

***M.A.P.A (Marché A Procédure Adaptée)***

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**Identification de l'organisme qui passe l'accord-cadre** : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – 45 ter rue du Docteur Barbaroux – BP 307 - 83177 BRIGNOLES Cedex- Tél. : 04.94.86.22.17 - Fax : 04.94.59.16.93.
Email : achats.publics@brignoles.fr

**Objet de l'accord-cadre** : : MAINTENANCE, FOURNITURE, INSTALLATION ET DEPANNAGE D'EXTINCTEURS SUR 4 ANS.
**Type d'accord-cadre** : Accord cadre mono attributaire de prestations de services et fournitures.
**Mode de passation** : Accord-cadre à procédure adaptée conclu suivant les dispositions des articles R.2123-1 à R.2123-5 et R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la Commande Publique.
**Caractéristiques de l'accord-cadre** :
Un marché pour la maintenance, la fourniture, l'installation et le dépannage d'extincteurs a été passé en 2018 pour 4 ans. Au terme de sa première année, il ne sera pas renouvelé. Il convient donc de le relancer.
Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire conclu sous la forme d'un marché public de fournitures à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de commande, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande et passé dans le cadre des dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la Commande Publique.

- Montant maximum annuel de commande : 16 000 € H.T soit 19 200 € T.T.C.

- Montant maximum de commande sur 4 ans : 64 000 € H.T soit 76 800 € T.T.C.

L'accord-cadre commence à sa date de notification. Sa durée est fixée à 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois. La durée totale de l'accord-cadre est fixée à 48 mois.

Le marché portera sur les prestations suivantes : Vérification par an et par RIA (Robinet d'Incendie Armé); Vérification des trappes de désenfumage ; Vérification annuelle pour un extincteur, comprenant le déplacement, le plomb, la goupille et l'étiquetage ; Recharge eau pulvérisée 6 litres avec additif AFFF ; Recharge eau pulvérisée 9 litres avec additif AFFF ; Recharge poudre ABC 6 kg ; Recharge poudre ABC 9 kg ; Recharge et ré épreuve dioxyde de carbone CO2 / 2 kg ; Recharge et ré épreuve dioxyde de carbone CO2 / 5 kg ; Sparklet de pression.

Il comprendra également la fourniture, la livraison, la pose et la mise en service de matériel neuf : Extincteur eau pulvérisée 6 litres ; Extincteur eau pulvérisée 9 litres ; Extincteur poudre ABC 6 kg ; Extincteur poudre ABC 9 kg ; Extincteur dioxyde de carbone CO2 / 2 kg ; Extincteur dioxyde de carbone CO2 / 5 kg ; Plan d'évacuation avec consignes générales en cas d'incendie, plastifié et sous cadre en aluminium inactinique ; Intervention pour remplacement extincteur ou désenfumage déclenché ; Location d'extincteurs pour une manifestation.

La prestation de vérification annuelle a été effectuée pour l'année 2019. La prochaine aura lieu début 2020.

Les lieux de livraison des fournitures ou d'exécution des prestations seront précisées dans chaque bon de commande. Ils sont situés sur le territoire de la Commune de Brignoles.

Pour information : la dépense moyenne annuelle est de 8 000 € H.T (moyenne établi sur les dépenses des années 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019)
**Code NUTS :** FRL05
**Classification CPV** : 35111300-8 (Appareils extincteurs) – 51500000-7 (Services d'installation de machines et d'équipements) – 71630000-3 (Services de contrôle et d'essais techniques) – 24951220-3 (Produits extincteurs).
**Variantes :** Non autorisées.
**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :**
Accord-cadre conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés conjoints dont le mandataire sera solidaire (souhaités).
**Délai minimum de validité des offres** : 120 jours.
**Modalités de financement** : Fonds propres.
**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** Français.
**Unité monétaire utilisée** : L'euro.
**Date et heure limites de réception des offres: Le 20 novembre 2019 à 12h00**
**Conditions de participation - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**
1/*Possibilité de procédure DUME S :*
*«Cela permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro de SIRET. Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre est dématérialisé. La réponse électronique est indispensable mais aucune signature n'est exigée (La signature sera dans ce cas demandée à postériori à la seule entreprise retenue). Voir les détails dans le règlement de la consultation»*

2/Candidature de votre entreprise, hors procédure DUME S :
Conditions fixées aux articles, R.2142-1 à R.2142-14 et R.2143-11 et R.2143-12 du code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 et précisées dans le règlement de consultation. Le candidat devra en particulier fournir :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (imprimé Cerfa DC1 téléchargeable sur https://www2.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
ou, à défaut d'utiliser l'imprimé DC1 : Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant : le nom et l'adresse du candidat ; si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ; document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.
- Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC2 téléchargeable sur https://www2.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat.
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Attestation sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées aux articles R.2143-3 du code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 (compléter le document joint au DCE)
.- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC2 non produit).
- Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.
Renseignements concernant la capacité économique et financière :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures et prestations objets du présent marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.
Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :
- Liste des principales fournitures livrées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Attestations du destinataire prouvant les livraisons de fournitures, à défaut, déclaration de l'opérateur économique (les références présentées doivent porter sur des fournitures similaires à l'objet du marché).
N.B : Conformément aux dispositions de l'article R. 2143-13 du code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :
1/ d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature, toutes les informations nécessaires sa consultation,
2/ d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature, toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.
Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis au service acheteur concerné lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables, même si celui-ci ne l'a pas expressément prévu.
**Critères d'attribution** :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :
- Prix des fournitures : 50 % - Qualité des prestations : 45 % - Délai d'intervention : 5 %.
**Modalités d'obtention du dossier de consultation :**
Gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr
**Conditions de remise des offres** :
Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de la Consultation).Renseignements d'ordre administratif :
Mairie de Brignoles - Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.
**Renseignements d'ordre technique** :
Mairie de Brignoles – Direction des Services Techniques et de l'Environnement – Avenue des Martyrs de la Résistance – 83 170 Brignoles - n° de téléphone : 04 94 37 02 30 - n° de télécopie : 04 94 59 20 77 – Email: dste@brignoles.fr
Affaire suivie par Monsieur Nicolas LARICCIA Tél 06 73 08 83 00 ou Monsieur Serge CANTOURNET Tél.06 80 46 23 88
**Instance chargée des procédures de recours** :
Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89 - Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr
**Introduction des recours éventuels** :
- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr
**Date d'envoi à la publication** : le 31 octobre 2019